



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

RÈGLEMENT 387-2022

Résolution 22-12-32

**ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 387-2022 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE
FINANCIÈRE 2023 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'adopter le règlement no 387-2022 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2023 et les conditions de perception.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1408, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 20^e jour du mois de décembre 2022

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le vingtième jour du mois de décembre deux mille vingt-deux, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingtième jour du mois de décembre deux mille vingt-deux.

Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-Trésorière